
PROCÈS-VERBAL DE LA 11^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE TENUE LE MARDI 30 AOÛT 2022, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Sont présentes les personnes suivantes :

M ^{mes}	Nadia Émond	membre parent
	Marie-Hélène Belley	membre parent
	Caroline Tremblay	membre parent
	Stéphanie Brassard	membre de la communauté
	Caroline Fournier	membre de la communauté (par visioconférence)
	Laurie Fradette	membre de la communauté
	Émilie Turcotte	membre de la communauté
	Isabelle Potvin	membre du personnel
	Johanne Roy	membre du personnel
MM.	Rémy Bolduc	membre parent
	Claude Boily	membre de la communauté
	Frédéric Belley	membre du personnel
	Alain Doré	membre du personnel

Sont également présents :

M ^{mes}	Caroline Tremblay	membre observatrice du personnel d'encadrement
	Sylvie Camiot	secrétaire de gestion
MM.	Sébastien Malenfant	directeur général
	Steeve Néron	directeur général adjoint
	Jonathan Nault	secrétaire général

1.0 Ouverture de la séance et vérification du quorum

Ayant constaté la régularité de la convocation de la séance et l'atteinte du quorum, le président du conseil d'administration, M. Rémy Bolduc, déclare la séance ouverte à 19 h.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Résolution : [CA/2022-2023-08-30/01](#)

Sur proposition dûment faite par Mme Isabelle Potvin et appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se lit comme suit :

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Questions du public**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022**
5. **Renseignements relatifs au conseil d'administration**
 - 5.1 **Démission de Mélodie Lamontagne à titre de membre parent d'un élève**

5.2 **Dépôt des déclarations prévues aux articles 4 et 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* des membres du conseil d'administration entrés en fonction le 1^{er} juillet 2022**

6. **Décisions**

6.1 Désignation des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

6.2 Composition des comités du conseil d'administration

6.3 Calendrier des rencontres 2022-2023

7. **Communications de la direction générale**

8. **Clôture de la séance**

3.0 Questions du public

Aucune question n'a été soumise.

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Résolution : [CA/2022-2023-08-30/02](#)

Il EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite par Mme Nadia Émond et appuyée à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire De La Jonquière tenue le 28 juin 2022, et ce, tel qu'il a été rédigé.

5.0 Renseignements relatifs au conseil d'administration

5.1 Démission de Mélodie Lamontagne à titre de membre parent d'un élève

M. Jonathan Nault atteste de la démission de Mme Mélodie Lamontagne, effective le 28 juin 2022, à titre de membre parent du district 3 au sein du conseil d'administration.

La vacance à ce poste sera comblée conformément à l'article 175.10 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour la durée non écoulée du mandat de Mme Lamontagne. La personne désignée sera ainsi en poste jusqu'au 30 juin 2023.

5.2 Dépôt des déclarations prévues aux articles 4 et 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* des membres du conseil d'administration entrés en fonction le 1^{er} juillet 2022

M. Jonathan Nault atteste que conformément à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les membres du conseil d'administration qui sont entrés en fonction le 1^{er} juillet 2022, soit Mmes Émilie Turcotte, Stéphanie Brassard, Caroline Tremblay, Marie-Hélène Belley ainsi que M. Alain Doré ont déposé devant le conseil d'administration une déclaration à l'effet qu'il connaissait et comprenait les normes d'éthique et de déontologie qui leur sont applicables.

M. Nault atteste également que conformément à l'article 12 du Règlement susdit, ces nouveaux membres ont également déposé devant le conseil d'administration une déclaration de leurs intérêts personnels.

5.0 Décisions

6.1 Désignation des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Résolution : CA/2022-2023-08-31/03

Désignation des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

CONSIDÉRANT que le nouveau Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone entré en vigueur le 10 mars 2022 établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie qui y sont contenues;

CONSIDÉRANT que ce Règlement prévoit qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de chaque centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir aux normes;

CONSIDÉRANT que ce comité d'enquête est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

CONSIDÉRANT que le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories et que les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'une démarche a été faite avec les trois autres centres de services scolaires de la région afin que les quatre centres de services nomment les mêmes personnes pour composer leur comité respectif, afin, entre autres, que le comité puisse développer une expérience et une expertise au bénéfice de chaque organisation;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la démarche, le comité de gouvernance et d'éthique propose que le comité d'enquête soit composé des personnes suivantes :

- Une personne qui possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation : Mme Christine Fortin;
- Un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire : M. Marc Tremblay;
- Une personne qui possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique : M. Marc Jean;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat des membres est déterminée par le Centre de services scolaire et qu'il est opportun que le mandat soit d'une durée de trois (3) ans;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite par Mme Laurie Fradette et appuyée à l'unanimité :

DE désigner les personnes suivantes à titre membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire : Mme Christine Fortin, M. Marc Tremblay et M. Marc Jean;

QUE le mandat de chacun des membres du comité soit d'une durée de trois (3) ans.

6.2 Composition des comités du conseil d'administration

Résolution : CA/2022-2023-08-31/04

Relative à la composition des comités du conseil d'administration

CONSIDÉRANT les articles 4.2, 4.3 et 4.4 du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration* qui prévoient que le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines se voient chacun attribuer cinq (5) membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le Règlement sur le transport des élèves qui prévoit que deux (2) membres du conseil d'administration doivent faire partie de la composition du comité consultatif de transport des élèves du centre de services;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la présente résolution, les comités du conseil d'administration susdits sont collectivement dénommés les « Comités »;

CONSIDÉRANT la résolution CA/2020-10-20/05 qui a réparti les membres au sein des Comités;

CONSIDÉRANT l'arrivée de plusieurs nouveaux membres au sein du conseil d'administration et l'intérêt manifesté par des membres en poste depuis 2020 de relever un nouveau défi au sein des Comités;

CONSIDÉRANT le sondage d'intérêt effectué auprès des membres du conseil d'administration et la prise en compte de leurs compétences et expertise;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite par Mme Caroline Tremblay et appuyée à l'unanimité :

De sélectionner les personnes suivantes au sein des Comités:

Comité de gouvernance et d'éthique

Mme Johanne Roy
Mme Isabelle Potvin
Mme Laurie Fradette
M. Frédéric Belley
M. Jean-François Duckett

Comité de vérification

Mme Nadia Émond
Mme Caroline Tremblay
Mme Caroline Fournier
M. Rémy Bolduc
M. Claude Boily

Comité des ressources humaines

Mme Stéphanie Brassard
Mme Marie-Hélène Belley
Mme Émilie Turcotte
M. Alain Doré

Comité consultatif sur le transport

Mme Caroline Tremblay
M. Claude Boily

6.3 Calendrier des rencontres

Résolution : CA/2022-2023-08-30/05

Détermination des dates des prochaines séances ordinaires du conseil d'administration

CONSIDÉRANT le caractère public des séances du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'adoption du calendrier des séances ordinaires ne doit pas empêcher les membres du conseil de se réunir en séance extraordinaire :

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite par Mme Stéphanie Brassard et appuyée à l'unanimité :

QUE les séances ordinaires du conseil d'administration de l'année scolaire 2022-2023 auront lieu aux dates suivantes :

- 13 septembre 2022
- 27 septembre 2022
- 13 décembre 2022
- 21 février 2023
- 23 mai 2023
- 27 juin 2023

6.0 Communications de la direction générale

Monsieur Sébastien Malenfant présente son rapport d'activités couvrant la période entre le 28 juin et le 29 août 2022 dont les faits saillants sont les suivants :


- Gestion de la pandémie de la COVID-19
- Élaboration et mise en œuvre du nouveau *Plan d'engagement vers la réussite des élèves*
- Gestion des ressources
- Suivi relatif aux priorités organisationnelles
- Suivi avec certains partenaires

7.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.



Rémy Bolduc, président



Jonathan Nault, secrétaire général